



Sur cette période la sédentarisation concerne ainsi majoritairement les populations originaires du Taganet et des Hodh, et plus particulièrement la classe servile. On peut estimer qu'au début des années 1960, cette classe représente environ 60% de la population. La crise climatique qui surgit au tournant des années 1960 aura comme conséquence de déstabiliser fortement les liens de dépendance entre esclaves et maîtres. Après plusieurs mauvaises années, les minces réserves céréaliers, quand elles existent, s'épuisent. Plus préoccupant encore, le déficit pluviométrique induit de fortes pertes dans le cheptel (cf. première partie de l'atlas). L'élevage constituant la base économique de nombreuses tribus, de nombreux maîtres ne sont plus en mesure d'assumer un de leur devoir essentiel, nourrir leurs dépendants, et se voient souvent contraints d'accentuer les prélèvements sur les récoltes. C'est dans ce contexte que de plus en plus d'esclaves

émigrent, souvent pour rejoindre la vallée du fleuve Sénégal et le Guidimakha. Au Gorgol, cet afflux de main-d'œuvre, entamé depuis le début du 20^{ème} siècle, a permis aux autorités du Fuuta Tooro de renforcer leur emprise sur la rive droite du fleuve et de se protéger des *razzias* qui perdurent jusque dans les années 1930 (Leservoisier, 1997). Durant la période 1960-1980, il permet au Guidimakha, au Jaahounou et au Gorgol, de compenser la perte de main-d'œuvre agricole liée à l'essor des migrations de longue durée observé à partir des années 1960.

Dans la plupart des cas, il semble que les esclaves migrants trouvent une situation presque aussi défavorable dans les lieux d'immigration, ne pouvant finalement acquérir de droits durables sur les espaces qu'ils exploitent. Ils se retrouvent sous le coup d'une double dépendance : celle de leur tribu d'origine, dont ils ne sont pas complètement affranchis, et celle des autorités régissant l'accès

aux terres qu'ils exploitent.

Cette situation facilitera l'instrumentalisation d'une partie de ces « affranchis » lors des « affrontements de 1989 ». Cette quasi guerre civile a des conséquences importantes sur le plan du peuplement des régions considérées, plus particulièrement du Gorgol où plusieurs milliers d'habitants sont expulsés. Les mouvements pastoraux seront aussi modifiés sur l'ensemble du territoire, la frontière entre le Sénégal et la Mauritanie restant fermée de 1989 à 1992.

L'action de l'Etat mauritanien contribuera à orienter assez fortement les dynamiques et formes de sédentarisation (construction du barrage de Foug Gleita au Gorgol, réalisation de périmètres irrigués en bordure du fleuve Sénégal, distribution d'aide alimentaire, investissement dans les infrastructures routières...).

La base foncière des « affrontements de 1989 »

Les « affrontements de 1989 » ont profondément affecté les régions considérées, plus largement la Mauritanie toute entière ainsi que le Sénégal et, dans une moindre mesure, le Mali.

Le gouvernement mauritanien édicte une loi foncière et domaniale en 1983, de façon concomitante à la mise en œuvre d'une politique de développement de l'irrigation conçue dans le cadre de l'aménagement du fleuve Sénégal. Cette loi a « pour objectif principal de donner l'accès aux terres de la vallée à ceux qui la travaillent – les *harâtîn* – et, secondairement, à ceux qui ont les capacités financières de l'aménager et de la mettre en valeur, les « hommes d'affaires », en général extérieurs à la zone puisque souvent originaires de Nouakchott ou de la région d'Atar » (Schmitz, 1993).

Dans les années 1980, la politique de promotion de l'irrigation s'accompagne de mesures incitatives importantes (subvention en intrants, accès aux crédits, prix garantis et rémunérateurs) qui, dans les faits, profiteront à une minorité bien intégrée dans les réseaux de l'administration. Ainsi, en 1987, dans le sud du Trarza, 10 000 hectares sont attribués, souvent illégalement, à 272 opérateurs privés individuels contre 3 350 hectares pour 112 périmètres collectifs. L'installation de ces exploitations de type capitaliste bouleverse l'organisation territoriale locale, plus particulièrement les mouvements d'animaux. Elle suscite dès lors de vives réactions des habitants du Trarza : tribus dites « maures » (Idaw'li, Zambatti,...) mais aussi de la communauté « wolof ». Au sud du Brakna, où le préfet de Boghé attribue en 1988 neuf parcelles de 20 à 689 hectares à des opérateurs privés, des leaders religieux appellent la population à créer des milices pour s'opposer physiquement à ces opérations d'accaparement de terre. Parallèlement, certains partis politiques influents portent un discours stigmatisant la communauté halpuular'en de la moyenne vallée. Ce discours, repris par l'Etat et relayé par des leaders tribaux, trouve un écho auprès de certains *harâtîn*, pour la plupart des « paysans sans terre », dans un contexte marqué par une tentative de putsch militaire mené par des officiers originaires de la vallée. Une altercation entre des éleveurs et des agriculteurs transfrontaliers dans le sud du Guidimakha aboutit au décès d'un des protagonistes et déclenche « les événements de 1989 ». Des milliers de halpuular'en sont alors expulsés vers le Sénégal ou le Mali, tandis que les villages ainsi vidés sont réoccupés par des *harâtîn* et que la communauté maure expatriée au Sénégal subit des représailles ; dans ce contexte, la communauté soninké apparaît comme relativement épargnée.

Aussi, loin d'opposer « les maures » aux « négro africains » dans leur totalité, ces événements auront finalement été le fait d'une minorité de la classe dominante au pouvoir qui a su instrumentaliser une partie de la communauté *harâtîn*. En contribuant à diviser la population de la vallée, ils rompent durablement la possible alliance entre les groupes d'origine servile issus de la communauté halpuular'en et maure (*harâtîn*).

Sources : Magistro, 1993 et Schmitz, 1993

